

**Décision du 17 décembre 2003 portant nomination du secrétaire général de la Commission nationale de prévention des nuisances**

NOR : *DEVG0320405S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret n° 2000-426 du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement ;  
Vu le décret du 17 juin 2002 portant nomination du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2003-36 du 13 janvier 2003 portant création du Conseil national du développement durable ;  
Vu l'arrêté du 19 mai 2000 portant organisation de directions de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement, modifié par l'arrêté du 9 juillet 2001 ;  
Vu l'arrêté du 24 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 19 mai 2000 portant organisation de services et de sous-directions de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Masse (Francis), directeur général adjoint à la direction générale de l'administration, des finances et des affaires internationales, est désigné comme responsable de la gestion des cadres dirigeants du ministère chargé de l'environnement.

Article 2

La directrice générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

Roselyne Bachelot-Narquin